

Compte rendu

CHSCT DDI du 22 mai 2019

1^{er} CHSCT des DDI de l'année !! Alors qu'au niveau local, certains engagent déjà le 2^{ème}... Le tout, dans un contexte de **boycott des OS, en inter-syndical, des deux derniers CT du 17/04/2019 et du 14/05/2019.**

Comme on le sait, c'est ici que l'on concrétise l'avenir de nos DDI !!!

C'est aussi là que se trouvent tous les Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST). Ils existent vraiment ! Ce n'est pas une chimère !! On aimerait tellement plus les voir dans les instances locales... Surtout quand ça chauffe avec la hiérarchie !

Ce CHSCT DDI était présidé par M. DUVAL, directeur des affaires financières (DSAF) avec à l'ordre du jour les mêmes points pour information qu'à l'ordre du jour des précédents CT boycottés. **Manque d'inspiration ?**

- **Pour avis :**

- Projet de règlement intérieur du CHSCT des DDI
- Désignation du /de la secrétaire de séance

- **Pour information :**

- Préparation de la feuille de route du CHSCT : Bilan de la feuille de route de la précédente mandature
- Présentation du projet FIACT dialogue professionnel / dialogue social
- Liste des projets DDI retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI
- Présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI » animé par le référent déontologue des DDI

La  a fait une déclaration liminaire regrettant que les différents boycotts n'aient pas servi de leçon pour comprendre la nécessité d'un vrai dialogue social sur l'organisation territoriale de l'État (OTE) et son contexte ! (ci-jointe)

M. Duval ne connaît pas, à ce stade, le mode d'accompagnement au changement qui sera mis en place dans le cadre de l'OTE...

- Projet de règlement intérieur du CHSCT des DDI

Dans ce règlement intérieur, plusieurs modifications sont prises en compte, notamment des précisions suite aux différentes évolutions en cours.

Art.7 - Une nouvelle convocation doit « être envoyé » au lieu « intervenir » dans les 8 jours. **Ceci évitera les re-convocations trop rapides sans nécessité de quorum ! Technique déjà très utilisée dans certaines DDI...**

Art.10 - Le secrétariat est dorénavant assuré par un agent de la DMAT et non plus la DSAF... **Conséquence des évolutions de la réorganisation territoriale ! Déménagement des agents place Beauvau 8ème, instances CT/CHSCT avenue de Ségur 7ème...Ce n'est pas des plus pratiques !**

Art.11 – le secrétaire suppléant du comité est désigné pour **14 mois** au lieu de 12 mois. **Puisque l'instance a mis du temps à se réunir et pour accorder une égalité de mandat à chaque OS...**

Art.17 – **La CFDT a demandé que les PV des réunions soient publiés sur un site intranet accessible à tous agents en poste ou non (ex : télétravail ou déchargé syndical) plutôt que dans un répertoire inaccessible dès lors qu'on est hors ministère...**

Art.18 – Rappel de l'arrêté. **Ça n'apporte rien mais ça ne mange pas de pain !**

Comme pour le CT, la prise en charge des frais de déplacements des suppléants au CHSCT figurera au PV de cette instance et non au RI.

- Désignation du /de la secrétaire de séance

C'est FO qui est désignée secrétaire de séance pour le mandat des 4 ans. Cette désignation permet un suivi régulier des instances et des avis, en lien avec les autres OS.

Le suppléant est désigné en fonction des résultats aux élections, soit dans l'ordre UNSA, CGT et CFDT par tranche de 14 mois comme rectifié à l'article 11 du règlement intérieur.

- Préparation de la feuille de route du CHSCT : Bilan de la feuille de route de la précédente mandature

Le constat d'une feuille de route 2016/2018 évolutive, est partagé par toutes les OS ! L'importance de cette instance est confirmée !

- Le point sur le traitement des **accidents de travail et maladie professionnelles**, notamment la maladie de Lyme, est reporté sur la feuille de route 2019/2021.

- Le point sur le fonctionnement des **comités médicaux et des commissions de réforme** (CMCR) dans les DDCS est maintenu sur la feuille de route 2019/2021 ; Outil VADIM mis en place par le MAS en cours de déploiement en DDCS / DDCSPP.

- Le point des **dons de jours de repos**, application de la circulaire de 2016 et évolution par circulaire de novembre 2018 étendant le dispositif aux proches aidants.

- Depuis le décret du 11 février 2016, **le télétravail n'a pas pris son envol**. Il y a peu de demandes. Ce constat amène à devoir identifier les obstacles et suivre l'application de la circulaire 2017. Voir le bilan du déploiement dans les 3 fonctions publiques.

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/teletravail-0>

Mais y a-t-il une réelle volonté du corps managérial à permettre cet envol du télétravail au sein de leurs équipes ? L'autonomie effraie-t-elle ?

- Un groupe de travail sera mis en place sur le suivi de **l'aménagement des postes de travail**. (équipement numérique adapté aux handicaps...)
- Le baromètre social est à suivre depuis 2017 et tous les 2 ans.
- L'harmonisation des coûts de la restauration collective est appliquée dans les DDI et le sera pour les DR à partir de 2020. Une expérimentation est en cours sur 2 régions en 2019.
- Suivis des RPS dans les DDI suite à la note de 2014. Des groupes de travail sont mis en place, dont les violences sexuelles et sexistes (jeu de plateau en diffusion dans les DDI).

La pénurie des médecins du travail continue !

Une expérimentation sur 3 régions grâce au fond du FIRH en Bourgogne Franche Comte, Auvergne Rhône Alpes et Normandie, la mise en place de centre mutualisé de médecine de prévention. Dont un financement de chasseurs de tête pour recruter des médecins de prévention dans l'Orne et le Calvados.

Le DSAF nous a annoncé une information qui a captivé l'assemblée, la potentielle mise en place de **cabine de télé-médecine** à expérimenter sur 2 départements tels que la Loire Atlantique et la Dordogne, **accessible aux agents des DDI et des préfectures...**
Comme quoi les OS ne sont pas si réfractaires aux changements et à la technologie quand ils semblent efficaces et bien pensés !

Les médecins de prévention liés à ces cabines de télé-médecine seront postés sur 2 autres sites départementaux, soit Rennes et Toulouse. Un accueil sera effectué par une infirmière, sur place.

Ces cabines seront équipées d'un système de visioconférence et de « dermascope », estimé plus performant que l'œil nu du praticien, notamment pour le dépistage précoce des pathologies dermatologiques. **Elles ne seront pas forcément déployées dans tous les départements.**

Ce projet est en cours d'étude de faisabilité budgétaire.

L'ISST MTES rappelle que le 1/3 temps du médecin de prévention (visite de services) ne comprend pas la participation aux instances CHSCT.

Les groupes de travail considérés comme prioritaires dans cette première étape de la feuille de route 2019/2021 sont :

- Fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme (CMCR) dans les DDCCS ; **A prévoir rapidement**
- Bilan de la mise en place du télétravail ; **groupe de travail prévu le 3/07/2019**
- Traitement des accidents du travail et la maladie de Lyme. **Dans un second temps**

Concernant les risques psychosociaux (RPS), ils devront être intégrés au DUERP.

La CFDT demande l'application des textes qui prévoient la sensibilisation de tous les agents aux RPS et pas seulement les cadres. Dans un souci de détection anticipée pour les autres et pour soi-même. Tous concernés !

- Présentation du projet FIACT dialogue professionnel / dialogue social

Ce projet soutenu financièrement par le FIACT et l'ANACT a été engagé par la DSAF/SDPSD en 2018.

Il vise à **améliorer le dialogue social et la prévention des risques psychosociaux dans les DDI**, soulignés par l'évaluation de la mission inter-inspection de novembre 2016. **Cette évaluation a mis en lumière la nécessité de faire évoluer « les modes de management vers un style plus participatif qui permet, en associant les personnels et leurs représentants à la conduite du changement en amont des prises de décisions, à la fois de réduire la souffrance au travail et d'améliorer la performance de l'organisation »**

Une enquête a été envoyée aux DDI du 27 août au 10 septembre 2018.

Seulement **99 DDI** sur 238 ont répondu et **5 DDI volontaires (2 DDT/M, 1 DDCSPP, 2 DDCS) ont été choisis** pour des entretiens par groupe, conduit par l'ANACT avec des membres de la direction, des agents volontaires et des OS représentatives.

Ce projet comporte 2 phases :

- Un état des lieux en DDI (financement FIACT 2018)
- Une expérimentation sur la base de l'état des lieux

Le livrable de cette enquête (en cours de finalisation) sera présenté au prochain CHSCT des DDI. **Il permettra suite à l'étude de l'état des lieux de faire ressortir les bonnes pratiques en matière de conditions de travail, de QVT (qualité de vie au travail) et dialogue social.**

- Liste des projets DDI retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et Fonds de modernisation des DDI

Le **FIRH** : 86 projets déposés et 46 retenus dont 11 DDI

Le **fonds de modernisation des DDI** créé en 2013 :

Le Bop 333 pour la somme de 300 000€ a permis de retenir 497 projets soit 220 DDI, sur des thèmes comme :

- L'amélioration de la qualité du service aux usagers
- La mutualisation des fonctions support (archivage/achats/SSI)
- La transformation managériale

90 dossiers déposés dans les DDI : 33% DDT, 17% DDTM, 12% DDPP, 10% DDCS, 2% DRJSCS et SGAR

Le montant moyen accordé a été de 12 720€ dont 69% de projets managériales

Les OS constatent qu'elles n'ont pour la plupart pas été consulté en instance locales sur ces projets et le dénoncent ! Il en résulte que la majorité de ces projets a pour thème la transformation managériale... Est-ce la seule solution envisagée par l'administration pour accompagner les agents vers les changements annoncés ?

La **CFDT** demande un retour sur les évaluations de ces projets, notamment quand ceux-ci ne semblent pas très explicites, tel que « des bureaux dynamiques »

Quels bénéfices pour les agents et la communauté de travail ?

D'autres fonds existent, tels que le FED en 2019 (Fond à l'Égalité et à la Diversité).

Une fiche bilan des actions est à retourner par les DDI.

Une bibliothèque des innovations et des bonnes pratiques sera mise en ligne sur le site de la DGAFP.

- Présentation des travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI » animé par le référent déontologue des DDI

L'administration présente son projet de fiches de rappel à la déontologie issu de groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Les cadeaux
- Les invitations
- Les recrutements de vacataires

La CFDT rappelle la nécessité de formation, de soutien et d'accompagnement des agents dans cette démarche afin qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté ou en faute, ainsi que les droits et obligations des fonctionnaires.

Un deuxième document est proposé par l'administration, issu de ce groupe de travail déontologie : **Une fiche à utiliser lors de l'entretien d'accueil d'un agent et lors de l'entretien professionnel annuel qui serait un état des lieux des activités extra professionnelles de l'agent (associatif, politique, mandat électif, ...) mais également et plus gênant, sur d'éventuels antécédents de relations conflictuelles.**

Cette fiche servirait à identifier les conflits d'intérêts susceptibles de concerner l'agent et de lui fixer des « lignes rouges » à ne pas dépasser

La CFDT alerte l'administration sur l'utilisation d'une telle fiche ! Sur le mode et la durée de conservation de cette fiche et dénonce le principe même du « fichage » ! Même si cette fiche a vocation à protéger l'agent, elle ne devra en aucun cas lui être opposée !

La CFDT alerte donc aussi les agents sur cette fiche, sur l'utilisation que pourrait en faire la hiérarchie et incite les agents à refuser toute instruction de dossier dont l'usager pourrait être connu de près ou de loin par l'agent (voisins, ex-voisins, anciens camarades d'école, etc.).

Vos représentants  au CHSCT des DDI

Lydie DURAY WELSCH – Titulaire – DDCS 95 – lydie.welsch@val-doise.gouv.fr
Jean-Baptiste MARCO - Suppléant - DDPP 29 (CCRF) - jean-baptiste.marco@finistere.gouv.fr
Myriam PRIGENT - Expert - DDPP 29 - myriam.prigent@finistere.gouv.fr
Eric TAVERNIER - Expert - DDT 77 - eric.tavernier@seine-et-marne.gouv.fr

